

ORGANISATION MATERIELLE DU REFERENDUM

Les sites qui votent par correspondance recevront leurs kits de vote avant le 12 et vous pourrez voter dès que vous les recevrez en remettant votre enveloppe à votre correspondant de site (Solidaires Finances Publiques ou CGT) qui centralisera les votes et vous fera émarger la feuille d'émargement.

Les sites concernés par ce système de vote sont :

La Trésorerie de St Leu
La Trésorerie de St Paul Municipale
La Trésorerie du Port
la Trésorerie du Tampon
La Trésorerie de St Joseph
La Trésorerie du CHU Sud
La Trésorerie de St André
La Trésorerie de Ste Suzanne
La Trésorerie du CHU Nord
La Paierie Régionale

Des militants des organisations viendront sur place récupérer les votes centralisés.

Pour les autres sites, le vote se déroulera en direct le 12 septembre entre 7h30 et 14h30

Pour le site de vote de Malraux, vous pourrez voter entre 7h et 15h

Le vote se fera à l'urne et vous trouverez sur place enveloppe et bulletin .

Pour le site du SIP/SIE de St Paul (Services du SIP et du SIE), le bureau de vote sera tenu en extérieur devant l'entrée du public.

Pour le site du SIP/SIE de St Pierre (SPF, BDV, PCE/PCRP, SIP et SIE, Trésorerie municipale) le bureau se situera dans le local intersyndical.

Pour le site de St Benoît, le bureau se situera dans la salle de réunion (SIP et SIE)

Il est à noter que les **agents de la Trésorerie de St Benoît municipale** voteront dans le SIP/SIE situé tout à côté de la Trésorerie.

Pour le site de Champ Fleuri (CDIF, PRS, SIE Est, SIE ouest, SIP est, SIP Ouest) , le bureau se situera devant l'entrée du public, en extérieur.

Pour le site de Lacaze (Trésorerie municipale et Amendes, Paierie Départementale, BDV, PCE/PCRP, BCR) le bureau de vote se situera en extérieur devant l'entrée du public.

Pour le site de la Direction Malraux, le bureau de vote se situera dans le local CGT au RDC du bâtiment et concernera tous les services de Direction.

Les services DIRCOFI, ACIF et ESI pourront participer au référendum et voteront sur des feuilles d'émargement à part sur leurs sites respectifs (DIRCOFI à Lacaze, ACIF et ESI sur Malraux).

Les agents EDR devront voter dans leur site d'affectation du mois de septembre.

Pour les agents qui seraient absents à cette date souhaitant voter , ils peuvent donner procuration écrite à un collègue (modèle en pièce jointe) qui votera à sa place dans le site .

Ne pas accepter plus de 2 procurations par collègue.

Le dépouillement, quant à lui se déroulera à Champ Fleuri sous l'abri extérieur dans la cour de service à côté du local Solidaires Finances Publiques à partir de 8h le vendredi 13 septembre .

C'est le moment de vous exprimer clairement sur cette réforme !

A bientôt !